GUIDE DE FACTURATION

Si je m'acquitte du péage en post-paid par carte carburant, via un partenaire commercial ou par domiciliation

Pour toute question, veuillez contacter le **service clientèle de Satellic** au

00800/72 83 55 42
(Depuis la Belgique et les pays limitrophes)
ou +32 2 416 0 416
(non gratuit)

Les appels émis à partir d'un réseau mobile peuvent faire l'objet d'un surcoût lié aux conditions générales de l'opérateur mobile.

Date : Juin 2019 - statut : Final - Créé par : Marcom
Approuvé par : CFS

Table des matières

1. Introduction 3
Généralités 3
Qui doit payer ? 3
Comment le prélèvement est-il calculé ? 3
Des changements dans les modèles tarifaires des autorités ou sur le réseau routier ? 3

2. Période de facturation et paiement 4

3. Détails de facturation 4
Langue des documents de facturation 6
Données client 6

4. Types de documents de facturation 8
Relevé par flotte pour la Flandre (et ses annexes) 9
Relevé par flotte pour Bruxelles (et ses annexes) 13
Facture par flotte Sofico (et ses annexes) 20
Relevé détaillé des trajets : par véhicule (dans les trois Régions, optionnel) et par Région (obligatoire) 24
Récapitulatif de flotte 27

5. Impression des documents de facturation 28

1. Introduction

Généralités

Tous les poids lourds ayant une Masse Maximale Autorisée (MMA) de plus de 3,5 tonnes, ainsi que tous les tracteurs de semi-remorque de catégorie N1 avec le code carrosserie BC (quel que soit leur poids) doivent payer une taxe kilométrique en Belgique. Cette mesure s'applique à tout le réseau routier public : autoroutes, voies régionales et voies locales. Satellic est une co-entreprise qui regroupe T-Systems (76 %) et Strabag (24 %). http://www.viapass.be/Satellic a pour mission de concevoir, développer, financer, entretenir et exploiter le système de prélèvement kilométrique pour le compte de Viapass (http://www.viapass.be). Viapass est l'organisme interrégional représentant les Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale, qui sont les autorités de péage. Satellic collecte les péages pour le compte des trois Régions belges sous la supervision de Viapass. http://www.satellic.be/Pour de plus amples informations, visitez www.satellic.be.

Qui doit payer ?

Tous les poids lourds ayant une Masse Maximale Autorisée (MMA) de plus de 3,5 tonnes, ainsi que tous les tracteurs de semi-remorque de catégorie N1 avec le code carrosserie BC (quel que soit leur poids), sont soumis au péage en Belgique. La Masse Maximale Autorisée du Train (MMAT) doit être déclarée à l'enregistrement. Elle constitue la base selon laquelle la taxe est prélevée.

Comment le prélèvement est-il calculé ?

Tout usager de la route qui n'est pas exempté de péage est obligé de s'équiper d'un On Board Unit (OBU). À l'aide de la technologie satellite GNSS et des données mobiles, l'OBU enregistre la distance parcourue par un poids lourd sur les routes publiques belges. La technologie mobile sans fil est utilisée pour envoyer le nombre de kilomètres taxés au centre de données, à la suite de quoi un relevé/une facture est émis(e). Le paiement de la taxe s'effectue à l'aide de moyens de paiement garanti (MPG), c'est-à-dire que Satellic est toujours assurée de recevoir le paiement. Le montant dû dépend de plusieurs facteurs :

- le nombre de kilomètres parcourus ;
- le type de route (autoroute, voie régionale ou voie locale) ;
- la Masse Maximale Autorisée du Train (MMAT) ;
- la catégorie d'émission EURO du véhicule.

Des changements dans les modèles tarifaires des autorités ou sur le réseau routier ?

Les données de l'On Board Unit sont mises à jour au moyen de la technologie GSM. Les mises à jour des routes à péage et/ou des tarifs ont lieu au maximum deux fois par an par une interface hertzienne. Cela signifie que, dans les prochaines années, les OBU recevront non seulement quelques mises à jour logicielles automatiques, mais aussi les modifications des paramètres de péage éventuellement décidées par les Régions.

2. Période de facturation et paiement

Vos documents de facturation sont créés deux fois par mois : la première série de documents de facturation correspond à la période allant du 1er au 15 du mois, et la deuxième série correspond à la période allant du 16 au dernier jour du mois.
Tous les voyages traités dans notre système central pendant ces deux périodes sont pris en compte.

Chaque série de documents sera établie dans les 10 jours ouvrables suivant la date de clôture de la période de facturation. Lorsque la série de documents est disponible, vous recevrez un e-mail contenant un lien vers le Portail des utilisateurs (http://rup.satellic.be/), depuis lequel vous pouvez télécharger les documents.

Les factures que vous recevez deux fois par mois seront déjà payées : vous êtes en mode post-paid, ce qui signifie que votre paiement sera pris en charge par l'émetteur de votre carte carburant, par votre partenaire commercial ou par domiciliation.

Pour de plus amples informations sur les différents modes de paiement, veuillez consulter le Guide de paiement : explication complète.

3. Détails de facturation

En 2016, Satellic a lancé la « facture par flotte/le relevé par flotte ». Cela signifie que vous ne recevez plus les mêmes documents de facturation. Plus d'explications ci-dessous :

Pourquoi avons-nous lancé la « facture par flotte/le relevé par flotte » ?

L'objectif principal est d'offrir aux propriétaires de flotte un système de facturation plus pratique basé au niveau de l'entreprise (niveau du compte) plutôt qu'au niveau du véhicule.
Les principaux avantages d'un système de facturation basé au niveau de l'entreprise (niveau du compte) sont les suivants : diminution du nombre de documents de facturation que vous recevez pour votre flotte et simplification des procédures administrative comme celle de la récupération de la TVA.

Qu'est-ce que la facture par flotte/le relevé par flotte ?

La facture par flotte (Wallonie)/le relevé par flotte (Bruxelles/Flandres) est un document officiel accepté par les autorités fiscales belges qui regroupe, par Région et par moyen de paiement, le montant total de péage à payer généré par votre flotte. Ce document est le seul document officiel que vous devez donner à votre comptable. Il s'agit d'un document gratuit que vous recevez automatiquement.
En annexe à chaque facture par flotte/relevé par flotte, vous recevez un appendice contenant les détails par combinaison véhicule-OBU, dont le relevé détaillé des trajets par Région.

Attention : Seuls les clients qui paient le péage en post-paid (système post-payé) avec une carte carburant, via un partenaire commercial ou par domiciliation recevront la facture par flotte/le relevé par flotte.

Si vous payez le péage en prepaid, ou en post-paid avec carte de crédit, veuillez consulter notre « Guide de facturation – Si je m'acquitte du péage en prepaid, ou en post-paid par carte de crédit ».

Astuce ! Si vous souhaitez recevoir une facture par flotte/un relevé par flotte mais que vous êtes actuellement en régime prepaid (prépayé), ou en régime post-paid (post-payé) par carte de crédit, nous vous recommandons de passer à l'un des moyens de paiement post-paid suivants : carte carburant, partenaire commercial ou domiciliation. Plus d'informations dans notre FAQ : « Comment puis-je changer de moyen de paiement ? ».

Combien de factures par flotte/relevés par flotte vais-je recevoir ?

Etant donné que la facture par flotte/le relevé par flotte regroupe, par Région et par moyen de paiement, le montant total de péage à payer généré par votre flotte, vous recevrez 1 facture par flotte (Wallonie) et 2 relevés par flotte (un par Région Flandre/Bruxelles) par moyen de paiement. Voir les exemples ci-dessous :

1er exemple :

Vous payez le péage en post-paid via des cartes de carburant produites par 2 émetteurs différents de carte carburant. Dans ce cas, vous recevrez en même temps :

A) 1 facture par flotte (pour la Wallonie) et 2 relevés par flotte (un pour la Flandre et un pour Bruxelles) pour le péage des OBUs payé avec les cartes carburants de l'émetteur de carte carburant N° 1.
B) 1 facture par flotte (pour la Wallonie) et 2 relevés par flotte (un pour la Flandre et un pour Bruxelles) pour le péage des OBUs payé avec les cartes carburants de l'émetteur de carte carburant N° 2.

Au total, vous recevrez dans cet exemple 6 factures/relevés par flotte par période de facturation.

2ème exemple :

Vous payez le péage en post-paid, en partie via carte carburant, et en partie via un partenaire commercial. Dans ce cas, vous recevrez en même temps :

A) 1 facture par flotte (pour la Wallonie) et 2 relevés par flotte (un pour la Flandre et un pour Bruxelles) pour le péage des OBUs payé par carte de carburant
B) 1 facture par flotte (pour la Wallonie) et 2 relevés par flotte (un pour la Flandre et un pour Bruxelles) pour le péage des OBUs payé via un partenaire commercial.

Au total, vous recevrez dans cet exemple 6 factures/relevés par flotte par période de facturation.

Vous trouverez, en annexe à la facture par flotte/au relevé par flotte, les détails par combinaison véhicule-OBU-moyen de paiement, dont le relevé détaillé des trajets par Région.

Langue des documents de facturation

Conformément à la législation belge sur l'usage des langues, vous recevez une facture par flotte/ un relevé par flotte séparé(e) par Région, dans la(les) langue(s) de la Région en question. Autrement dit, vous recevez le relevé par flotte pour la Flandre (et ses annexes) en néerlandais, le relevé par flotte pour Bruxelles (et ses annexes) en néerlandais et en français et la facture par flotte de Sofico pour la Wallonie (et ses annexes) en français.

Dans l'annexe à chaque facture par flotte/relevé par flotte, vous trouverez, par véhicule, le relevé détaillé des trajets par Région (dans la ou les langue(s) officielle(s) de cette Région).

Le récapitulatif de flotte est disponible en anglais, néerlandais, français et allemand. Toutefois, le relevé détaillé des trajets par véhicule n'est disponible qu'en anglais.

	Français	Néerlandais	Allemand	Anglais
Récapitulatif de flotte	✓	✓	✓	✓
Facture par flotte Sofico (Wallonie) + annexes	✓	n/a.	n/a.	n/a.
Relevé par flotte Flandre + annexes	n/a.	✓	n/a.	n/a.
Relevé par flotte Bruxelles + annexes	✓	✓	n/a.	n/a.
Relevé détaillé des trajets par véhicule	n/a.	n/a.	n/a.	✓

Données client

Les documents de facturation sont basés sur la combinaison « détails véhicule-OBU-mode de paiement-Région ». Cela signifie que, si vous changez votre catégorie d'émission ou mode de paiement en cours de période de facturation, vous recevrez des documents de facturation séparés pour cette période.

Nous vous rappelons que seuls les clients qui paient le péage en post-paid (système post-payé) par carte carburant, via un partenaire commercial ou par domiciliation reçoivent la facture par flotte/le relevé par flotte !

Il est également important de souligner qu'en tant que client, vous avez la responsabilité de veiller à la complétude de vos données client. En outre, en Belgique, la restitution de taxes n'est possible que si vous avez un compte standard (seuls les

comptes standards reçoivent les factures par flotte et les relevés par flotte des différentes Régions).

Vous trouverez plus d'informations sur la procédure à suivre pour convertir un compte service point en un compte standard dans le Manuel d'utilisation du Portail des utilisateurs intitulé « Passer d'un compte service point à un compte standard ou fusionner votre compte service point avec un compte standard existant».

Les usagers venant d'autres pays doivent vérifier avec leur comptable s'ils peuvent récupérer les taxes, les taxes routières et la taxe sur la valeur ajoutée. La récupération des taxes dépend de la législation spécifique du pays.
Enfin, veuillez noter que si vous corrigez vos informations client, les modifications ne seront visibles qu'à partir de la prochaine série de documents de facturation, car nous ne pouvons pas corriger des documents de facturation déjà créés.

4. Types de documents de facturation

Les factures par flotte/relevés par flotte (un par Région et par moyen de paiement) sont les documents les plus importants dans le cadre de la facturation et sont émis par Satellic pour le compte des trois Régions.

Les clients qui désirent recevoir davantage de détails sur les voyages effectués trouveront, en annexe de la facture par flotte/du relevé par flotte, le relevé détaillé des trajets par Région (dans la ou les langue(s) officielle(s) de cette Région).

Pour visualiser directement l'itinéraire complet d'un poids lourd donné dans les différentes Régions, nous vous conseillons d'activer notre service gratuit de visualisation de trajets sur le PU, qui vous permet de suivre facilement le trajet de votre poids lourd pendant une période spécifique. Vous pouvez également consulter le relevé détaillé des trajets par véhicule (en anglais) si vous avez coché cette option dans les détails de votre compte sur le Portail des utilisateurs. Pour plus d'informations, veuillez lire notre Manuel d'utilisation du Portail des utilisateurs « Activer le service de visualisation des trajets ».

Vous pouvez également recevoir le récapitulatif de flotte si vous avez sélectionné l'option correspondante sur le Portail des utilisateurs. Le récapitulatif de flotte donne un aperçu du montant total à payer pour chaque véhicule d'une flotte, y compris pour les véhicules pour lesquels vous payez le péage en prepaid ou en post-paid avec carte de crédit. Cependant, il ne s'agit pas d'un document officiel.

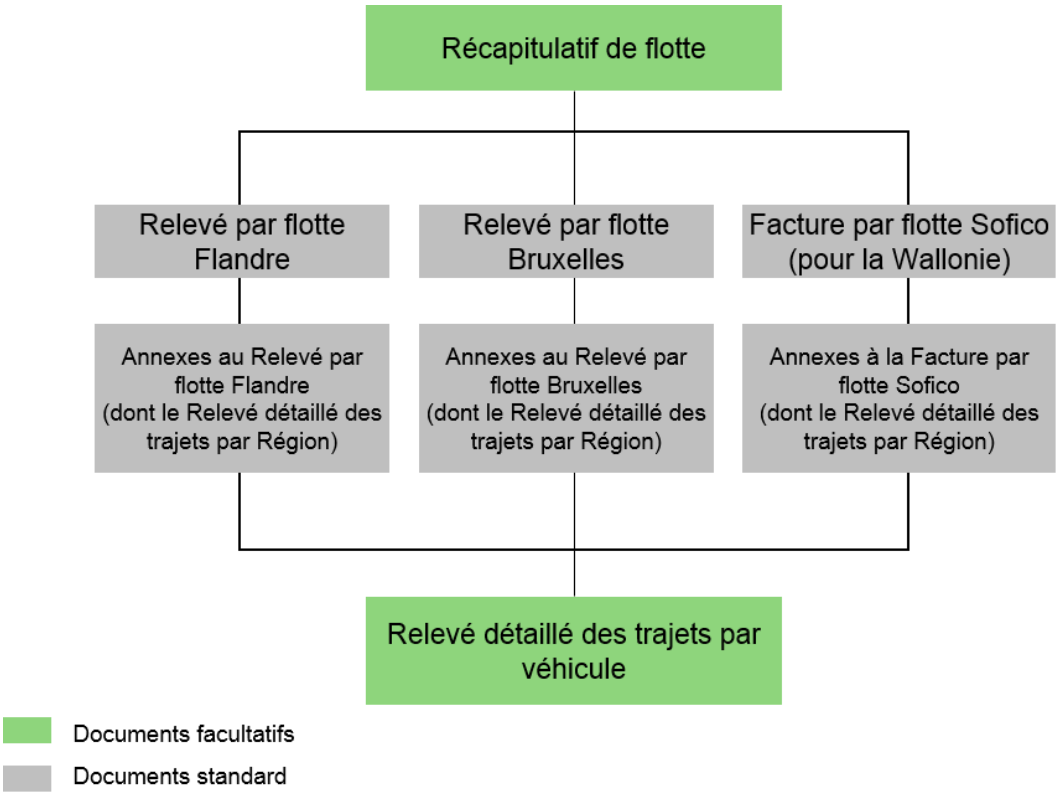

Relevé par flotte pour la Flandre (et ses annexes)

Le relevé par flotte de la Région flamande, qui est créé pour chaque moyen de paiement, reprend tous les voyages qui ont été traités dans notre système central pendant la période de facturation. Il peut arriver que votre voyage soit repris avec un certain retard dans notre système en raison d'une mauvaise connexion entre l'OBU et le réseau GSM. Si un voyage arrive après la dernière période de facturation, il sera inclus et imputé dans la facture suivante.
Le relevé par flotte pour la Flandre n'est disponible qu'en néerlandais, car il s'agit de la langue officielle de cette Région.
Comme vous pouvez le voir sur ce document, la date de création est égale à la date pour laquelle le paiement est dû, étant donné que votre facture aura déjà été payée : le péage est pris en charge par l'émetteur de votre carte carburant, par votre partenaire commercial ou par domiciliation.

Certaines routes de Flandre ne sont pas soumises au péage. Vous pouvez visualiser ces routes sur le site web Viapass (www.viapass.be). Ces kilomètres sont également inclus dans l'utilisation quotidienne renseignée dans le relevé de taxe de la Région flamande mais ne sont pas facturés. Si vous souhaitez obtenir plus de détails sur les routes à péage nul et à péage non nul reprises sur votre relevé de taxe, nous vous recommandons de sélectionner le relevé détaillé des trajets sur le portail des utilisateurs.

Le montant total facturé est subdivisé en coûts d'infrastructure et coûts externes. Les coûts d'infrastructure peuvent être utilisés pour entretenir et améliorer le réseau routier, tandis que les coûts externes sont utilisés, par exemple, pour installer des écrans acoustiques le long des autoroutes.

VLAAMSE
BELASTINGDIENST

Ce document donne un aperçu du péage dû pour les kilomètres parcourus par votre flotte en Flandre du 15.07.2018 au 31.07.2018 qui correspondent à un moyen de paiement spécifique

Satellic NV
Mr. CustomerFinance TestRun
Leonardo da Vincilaan 19

1831 Diegem
Belgium

N° Referentie: 2018-FLN-1008676473
Datum van creatie: 31.07.2018
N° Belastingplichtige: 1002570 BE0556799596

Rassemble les références des annexes (FLN= Flandre)

effing voor vrachtwagens
t van 15.07.2018 tot 31.07.2018

Numéro de série de l'OBU et numéro d'immatriculation

Het Vlaamse Gewest heft een kilometerheffing voor het gebruik van een belastbare weg door e
voertuigen bedoeld of gebruikt, al dan niet uitsluitend, voor het vervoer over de weg van goe
toegestane massa meer dan 3,5 ton bedraagt.

N° Bijlage	N° Kaart	Nummerplaat	OBU ID	Bedrag (€)
2018-FLN-1008676473-00001	704310xxxxxx0013	BE - BUQ 3403	000410001500089	2,63

Verschuldigd bedrag (€)	**2,63**

Référence du moyen de paiement

Betaling aangevraagd	Wijze van betaling / Kaart-uitgevende instelling	Vervaldag	Verschuldigd bedrag (€)
	DKV Selection	31.07.2018	2,63

Montant total dû pour cette flotte et ce moyen de paiement dans cette Région

SPECIMEN

Vragen of bezwaar?
Als u vragen hebt over of niet akkoord bent met dit overzicht, dan kan u contact opnemen met Satellic NV:
Satellic NV • 00800-72 83 55 42 • +32 2 416 0 416 • Leonardo Da Vincilaan 19 A • Bus 4 • B-1831 Diegem •
BTW BE.0556.799.596 • RPR Brussel • support@satellic.be • www.satellic.be

1/2

- Annexe au relevé par flotte de la Flandre :

En annexe du relevé par flotte (1 annexe par véhicule), vous trouverez les détails par combinaison véhicule-OBU (1), dont le relevé détaillé des trajets par Région (2).

(1)

Ce document donne un aperçu du péage dû pour les kilomètres parcourus par un véhicule spécifique dans la Région flamande du 15.07.2018 to 31.07.2018

VLAAMSE
BELASTINGDIENST

Satellic NV
Mr. CustomerFinance TestRun
Leonardo da Vincilaan 19

1831 Diegem
Belgium

Datum van creatie: 31.07.2018
N° Referentie: 2018-FLN-1008676473-00001
Vervaldag: 31.07.2018
N° Belastingplichtige: 1002570

Date à laquelle le document a été créé

Kilometerheffing voor vrachtwagens bedoeld of gebruikt voor het vervoer van goederen over de weg

Bijlage - Belastbare periode 15.07.2018 tot 31.07.2018

Het Vlaamse Gewest heft een kilometerheffing voor het gebruik van een belastbare weg door elk motorvoertuig of een samenstel van voertuigen bedoeld of gebruikt, al dan niet uitsluitend, voor het vervoer over de weg van goederen en waarvan de maximaal toegestane massa meer dan 3,5 ton bedraagt.

Nummerplaat	Euro Emissieklasse	Maximale Toegestane Massa Sleep [kg]	OBU-ID	Betaalmethode
BE - BUQ 3403	EURO IV	44.000	000410001500089	704310xxxxxxx0013

Numéro d'immatriculation, données du véhicule et numéro de série de l'OBU

Référence du moyen de paiement

Datum van gebruik	Belaste kilometers (km)	Bedrag (€)
26.07.2018	20,510	2,63
Verschuldigd bedrag		2,63
Infrastructuurkost (inbegrepen in verschuldigd bedrag)		2,06
Externe kost (inbegrepen in verschuldigd bedrag)		0,57

Montant total dû pour ce véhicule pour cette Région

SPECIMEN

(2)

Relevé détaillé des trajets par Région par véhicule : indique les routes empruntées par un véhicule spécifique dans la Région flamande

Detailblad

VLAAMSE BELASTINGDIENST

Datum van creatie	31.07.2018			**N° Referentie**	2018-FLN-1008676473-00001
Facturatieperiode	15.05.2018	tot	31.07.2018	**N° Belastingplichtige**	1002570

OBU ID	**Nummerplaat**	**Emissieklasse**	**MTMS (kg)**	**Betaalmethode**
000410001500089	BE - BUQ 3403	EURO IV	44.000	704310xxxxxxx0013

Verwerkingsdatum: 31.07.2018

Datum van gebruik	**Wegtype**	**Wegen**	**Begintijd**	**Afstand (km)**	**Bedrag (€)**
26.07.2018	Snelwegen	A4	08:46:32	7,081	1,076312
26.07.2018	Gemeentewegen	XXX	08:50:25	0,332	0,000000
26.07.2018	Snelwegen	R0	08:55:59	9,607	1,460264
26.07.2018	Gemeentewegen	XXX	09:07:02	1,843	0,000000
26.07.2018	Snelwegen	A201	09:08:25	0,635	0,096520
26.07.2018	Gemeentewegen	XXX	09:09:27	1,012	0,000000
26.07.2018			Totaal	20,510	2,63

Date du trajet

Route empruntée

Distance parcourue sur cette route et montant de péage correspondant

SPECIMEN

Relevé par flotte pour Bruxelles (et ses annexes)

Le relevé par flotte de la Région bruxelloise, qui est créé pour chaque moyen de paiement, reprend tous les voyages qui ont été traités dans notre système central pendant la période de facturation. Il peut arriver que votre voyage soit repris avec un certain retard dans notre système en raison d'une mauvaise connexion entre votre OBU et le réseau GSM. Si un voyage arrive après la dernière période de facturation, il sera inclus et imputé dans la facture suivante.
Le relevé par flotte bruxellois n'est disponible qu'en néerlandais et en français, car ce sont les langues officielles de cette Région.
Comme vous pouvez le voir sur ce document, la date de création est égale à la date pour laquelle le paiement est dû (puisque vous avez déjà payé) : le péage est pris en charge par l'émetteur de votre carte carburant, par votre partenaire commercial ou par domiciliation.

À Bruxelles, toutes les routes sont soumises au péage. Si vous souhaitez obtenir plus de détails sur les trajets repris sur votre relevé par flotte, nous vous recommandons de sélectionner le relevé détaillé des trajets par Région sur le portail des utilisateurs.

Le montant total facturé est subdivisé en coûts d'infrastructure et coûts externes. Les coûts d'infrastructure peuvent être utilisés pour entretenir et améliorer le réseau routier, tandis que les coûts externes sont utilisés, par exemple, pour installer des écrans acoustiques le long des autoroutes.

fiscalité .brussels

Ce document donne un aperçu du péage dû pour les kilomètres parcourus par votre flotte dans la Région de Bruxelles-Capitale du 15.07.2018 au 31.07.2018 correspondant à un moyen de paiement spécifique.

Satellic NV
Mr. CustomerFinance TestRun
Leonardo da Vincilaan 19

1831 Diegem
Belgium

N° de référence: 2018-BRS-2003660716
Date d'émission: 31.07.2018
N° de client: 1002570 BE0556799596

Rassemble les références des annexes (BRS = Bruxelles)

Prélèvement kilométrique pour les poids lourds
Relevé de la flotte du 15.07.2018 au 31.07.2018

Numéro de série de l'OBU et numéro d'immatriculation

La Région établit un prélèvement kilométrique pour l'usage d'une route sujette à paiement par un de véhicules articulés prévu ou utilisé, soit partiellement, soit exclusivement, pour le transport par masse maximale autorisée est de plus de 3,5 tonnes.

N° d'annexe	N° de carte	Plaque d'immatriculation	OBU ID	Montant (€, HTVA)
2016-BRS-2000001331-00001	704310xxxxxxx8044	BE - R4ST 8	000410001005366	0,71
2016-BRS-2000001331-00002	704310xxxxxxx8119	BE - R4ST 9	000410001006163	0,71
2016-BRS-2000001331-00003	704310xxxxxxx7954	BE - R4ST 3	000410001005571	0,30

Montant (€, HTVA)	1,72
TVA (€)	-
Montant dû (€, TVAC)	**1,72**

Référence du moyen de paiement

Paiement demandé	Mode de paiement / Émetteur de la carte	Date d'échéance	Montant dû (€, TVAC)
	DKV Selection	31.07.2018	1,72

Montant total dû pour cette flotte et ce moyen de paiement dans cette Région

SPECIMEN

fiscaliteit.brussels

Ce document donne un aperçu du péage dû pour les kilomètres parcourus par votre flotte dans la Région de Bruxelles-Capitale du 15.07.2018 au 31.07.2018 correspondant à un moyen de paiement spécifique.

Satellic NV
Mr. CustomerFinance TestRun
Leonardo da Vincilaan 19

1831 Diegem
Belgium

N° Referentie: 2018-BRS-2003660716
Datum van creatie: 31.07.2018
N° Belastingplichtige: 1002570 BE0556799596

Rassemble les références des annexes (BRS = Bruxelles)

Kilometerheffing voor vrachtwagens
Afrekening vloot van 15.07.2018 tot 31.07.2018

Numéro de série de l'OBU et numéro d'immatriculation

Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest heft een kilometerheffing voor het gebruik van een belastbare samenstel van voertuigen bedoeld of gebruikt, al dan niet uitsluitend, voor het vervoer over de w maximaal toegestane massa meer dan 3,5 ton bedraagt.

N° d'annexe	N° de carte	Plaque d'immatriculation	OBU ID	Montant (€, HTVA)
2016-BRS-2000001331-00001	704310xxxxxxx8044	BE - R4ST 8	000410001005366	0,71
2016-BRS-2000001331-00002	704310xxxxxxx8119	BE - R4ST 9	000410001006163	0,71
2016-BRS-2000001331-00003	704310xxxxxxx7954	BE - R4ST 3	000410001005571	0,30

Montant (€, HTVA)	1,72
TVA (€)	-
Montant dû (€, TVAC)	**1,72**

Référence du moyen de paiement

Paiement demandé	Mode de paiement / Émetteur de la carte	Date d'échéance	Montant dû (€, TVAC)
	DKV Selection	31.07.2018	1,72

Montant total dû pour cette flotte et ce moyen de paiement dans cette Région

SPECIMEN

- Annexe au relevé par flotte de Bruxelles :

En annexe du relevé par flotte (1 annexe par véhicule), vous trouverez les détails par combinaison véhicule-OBU (1), dont le relevé détaillé des trajets par Région (2).

(1)

fiscalité .brussels

Ce document donne un aperçu du péage dû pour les kilomètres parcourus par un véhicule spécifique dans la Région de Bruxelles-Capitale du 15.07.2018 to 31.07.2018

Satellic NV
Mr. CustomerFinance TestRun
Leonardo da Vincilaan 19

1831 Diegem
Belgium

Date d'émission: 31.07.2018
N° de référence: 2018-BRS-2003660716-00001
Date d'échéance: 31.07.2018
N° de client: 1002570

Date à laquelle le document a été créé

Prélèvement kilométrique sur les poids lourds prévus ou utilisés pour le transport par route de marchandises

Annexe - Période imposable du 15.07.2018 au 31.07.2018

La Région établit un prélèvement kilométrique pour l'usage d'une route sujette à paiement par un véhicule à moteur ou un ensemble de véhicules articulés prévu ou utilisé, soit partiellement, soit exclusivement, pour le transport par route de marchandises, et dont la masse maximale autorisée est de plus de 3,5 tonnes.

Plaque d'immatriculation	Classe d'émission EURO	Masse maximale autorisée du train [kg]	OBU ID	Mode de paiement
BE - BUQ 3403	EURO IV	44.000	000410001500089	704310xxxxxxx0013

Numéro d'immatriculation, données du véhicule et numéro de série de l'OBU

Référence du moyen de paiement

Date d'usage	Distance soumise à paiement (km)	Montant (€)
26.07.2018	0,933	0,14
Montant dû		0,14
Coûts d'infrastructure (inclus dans le montant dû)		0,11
Coûts externes (inclus dans le montant dû)		0,03

Montant total dû pour ce véhicule pour cette Région

SPECIMEN

Ce document donne un aperçu du péage dû pour les kilomètres parcourus par un véhicule spécifique dans la Région de Bruxelles-Capitale du 15.07.2018 to 31.07.2018

Satellic NV
Mr. CustomerFinance TestRun
Leonardo da Vincilaan 19
1831 Diegem
Belgium

Datum van creatie: 31.07.2018
N° Referentie: 2018-BRS-2003660716-00001
Vervaldag: 31.07.2018
N° Belastingplichtige: 1002570

Date à laquelle le document a été créé

Kilometerheffing voor zware voertuigen bedoeld of gebruikt voor het vervoer van goederen over de weg

Bijlage - Belastbare periode 15.07.2018 tot 31.07.2018

Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest heft een kilometerheffing voor het gebruik van een belastbare weg door elk motorvoertuig of een samenstel van voertuigen bedoeld of gebruikt, al dan niet uitsluitend, voor het vervoer over de weg van goederen en waarvan de maximaal toegestane massa meer dan 3,5 ton bedraagt.

Nummerplaat	Euro Emissieklasse	Maximale Toegestane Massa Sleep [kg]	OBU ID	Betaalmethode
BE - BUQ 3403	EURO IV	44.000	000410001500089	704310xxxxxxx0013

Numéro d'immatriculation, données du véhicule et numéro de série de l'OBU

Référence du moyen de paiement

Datum van gebruik	Belaste kilometers (km)	Bedrag (€)
26.07.2018	0,933	0,14
Verschuldigd bedrag		0,14
Infrastructuurkost (inbegrepen in verschuldigd bedrag)		0,11
Externe kost (inbegrepen in verschuldigd bedrag)		0,03

Montant total dû pour ce véhicule pour cette Région

SPECIMEN

(2)

Relevé détaillé des trajets par Région par véhicule : indique les routes empruntées par un véhicule spécifique dans la Région de Bruxelles-Capitale

Detailblad

fiscaliteit.brussels

Datum van creatie	31.07.2018			**N° Referentie**	2018-BRS-2003660716-00001
Facturatieperiode	15.05.2018	tot	31.07.2018	**N° Belastingplichtige**	1002570

OBU ID	**Nummerplaat**	**Emissieklasse**	**MTMS (kg)**	**Betaalmethode**
000410001500089	BE - BUQ 3403	EURO IV	44.000	704310xxxxxxx0013

Verwerkingsdatum: 31.07.2018

Datum van gebruik	**Wegtype**	**Wegen**	**Begintijd**	**Afstand (km)**	**Bedrag (€)**
26.07.2018	Snelwegen	E411	08:50:57	0,933	0,141816
26.07.2018			Totaal	0,933	0,14

Date du trajet

Route empruntée

Distance parcourue sur cette route et montant de péage correspondant

SPECIMEN

Relevé détaillé des trajets par Région par véhicule : indique les routes empruntées par un véhicule spécifique dans la Région de Bruxelles-Capitale

Relevé détaillé

fiscalité.brussels

Date d'émission	31.07.2018			**N° de référence**	2018-BRS-2003660716-00001
Période de facturation	15.05.2018	au	31.07.2018	**N° de client**	1002570

OBU ID	**Plaque d'immatriculation**	**Classe d'émission**	**MMAT (kg)**	**Mode de paiement**
000410001500089	BE - BUQ 3403	EURO IV	44.000	704310xxxxxxx0013

Date de traitement: 31.07.2018

Date d'usage	**Type de route**	**Route**	**Heure d'entrée**	**Distance (km)**	**Montant (€)**
26.07.2018	Autoroutes	E411	08:50:57	0,933	0,141816
26.07.2018			Total	0,933	0,14

Date du trajet

Route empruntée

Distance parcourue sur cette route et montant de péage correspondant

SPECIMEN

Facture par flotte Sofico (et ses annexes)

La facture par flotte de Sofico (pour la Wallonie), qui est créé pour chaque moyen de paiement, reprend tous les voyages qui ont été traités dans notre système central pendant la période de facturation. Il peut arriver que votre voyage soit repris avec un certain retard dans notre système en raison d'une connexion limitée entre l'OBU et le réseau GSM. Si un voyage arrive après la dernière période de facturation, il sera inclus et imputé dans la facture suivante.
La facture par flotte de Sofico n'est disponible qu'en français, car il s'agit de la langue officielle de la Région wallonne.
Comme vous pouvez le voir sur ce document, la date de création est égale à la date pour laquelle le paiement est dû. En effet, votre facture aura déjà été payée à cette date : le péage est pris en charge par l'émetteur de votre carte carburant, par votre partenaire commercial ou par domiciliation.

La facture ne reprend que les voyages effectués sur les routes Sofico. Toutes ces routes peuvent être identifiées sur le site Viapass (www.viapass.be). Les kilomètres parcourus sur les routes non-Sofico de Wallonie ne sont pas inclus dans l'utilisation journalière détaillée sur la facture et ne sont pas taxés. Si vous souhaitez obtenir plus de détails sur tous vos trajets effectués en Wallonie, nous vous recommandons de sélectionner le relevé détaillé des trajets par véhicule sur le portail des utilisateurs.
Étant donné que Sofico est une entité publique assujettie à la TVA, une TVA sera facturée en plus des coûts encourus. Nous vous recommandons de consulter votre comptable concernant la manière de récupérer cette TVA.
Le montant total facturé est subdivisé en coûts d'infrastructure et coûts externes, étant donné que Sofico est une entité publique assujettie à la TVA.

Ce document donne un aperçu du péage dû pour les kilomètres parcourus par votre flotte en Wallonie du 15.07.2018 au 31.07.2018 qui correspondent à un moyen de paiement spécifique.

Wallonie infrastructures
SOFICO

FACTURE 2018-SFC-3005556779

31.07.2018

Satellic NV
Mr. CustomerFinance TestRun
Leonardo da Vincilaan 19

1831 Diegem
Belgium

Période de facturation: 15.07.2018 au 31.07.2018
Échéance: 31.07.2018

N° TVA: BE0556799596
N° de client: 1002570

Rassemble les références des annexes (SFC = Sofico)

étrique à charge des poids lourds
tion des routes en Wallonie

Il est dû, en Wallonie, un prélèvement kilométrique pour l'utilisation des routes e
pour tout véhicule à moteur ou ensemble de véhicules articulés prévu ou utilisé, soit partie
transport par route de marchandises et dont la masse maximale autorisée est de plus de 3,5 tonnes.

Numéro de série de l'OBU et numéro d'immatriculation

N° d'annexe	N° de carte	Plaque d'immatriculation	OBU ID	Montant (€, HTVA)
2016-SFC-3000001193-00001	704310xxxxxxx8085	BE - R4ST 7	000410001005790	15,78
2016-SFC-3000001193-00002	704310xxxxxxx7954	BE - R4ST 3	000410001005571	4,28
2016-SFC-3000001193-00003	704310xxxxxxx8044	BE - R4ST 8	000410001005366	1,15
2016-SFC-3000001193-00004	704310xxxxxxx8119	BE - R4ST 9	000410001006163	1,15

Montant (€, HTVA)	22,36
TVA 21% (€)	4,70
Montant dû (€, TVAC)	**27,06**

Référence du moyen de paiement

Paiement demandé	Mode de paiement / Émetteur de la carte	Date d'échéance	Montant dû (€, TVAC)
	DKV Selection	31.07.2018	27,06

Montant total dû pour cette flotte et ce moyen de paiement dans cette Région

Facturation par flotte de véhicules: Détail des prestations en annexe.

Satellic

La présente facture est émise par SATELLIC SA agissant comme prestataire de services, au nom et pour le compte de la SOFICO

Questions ou contestations?
Si vous avez des questions ou si vous n'êtes pas d'accord avec ce récapitulatif vous pouvez contacter Satellic SA:
Satellic SA • 00800-72 83 55 42 • +32 2 416 0 416 • Leonardo Da Vincilaan 19 A • Boîte Postale 4 • B-1831 Diegem •
TVA BE.0556.799.596 • RPM Brussel • support@satellic.be • www.satellic.be

SPECIMEN

- Annexe au relevé par flotte de SOFICO (Wallonie) :

En annexe du relevé par flotte (1 annexe par véhicule), vous trouverez les détails par combinaison véhicule-OBU (1), dont le relevé détaillé des trajets par Région (2).

(1)

SOFICO

Annexe 2016-SFC-3000001193-00002

14.11.2016

Ce document regroupe l'ensemble des péages dus à la Wallonie pour les trajets parcourus par un véhicule spécifique entre le 01.11.2016 et le 13.11.2016 .

Mr. Kevin TestcustOne
Da Vincelaan 19

B-1831 Diegem
Belgium

Période de facturation: 01.11.2016 au 13.11.2016
N° de client: 1005561
Échéance: 14.11.2016

Document créé immédiatement après la fin de la période imposable.

Prélèvement kilométrique à charge des poids lourds pour l'utilisation des routes en Wallonie

Il est dû, en Wallonie, un prélèvement kilométrique pour l'utilisation des routes exploitées par la SOFICO pour tout véhicule à moteur ou ensemble de véhicules articulés prévu ou utilisé, soit partiellement, soit exclusivement, pour le transport par route de marchandises et dont la masse maximale autorisée est de plus de 3,5 tonnes.

Plaque d'immatriculation	Classe d'émission EURO	Masse maximale autorisée du train [kg]	OBU ID	Mode de paiement
BE - R4ST 3	EURO 0	40.000	000410001005571	704310xxxxxxx7954

Numéro de plaque, données du véhicule et identifiant OBU correspondant

Référence du moyen de paiement

DATE DU DEPLACEMENT	DISTANCE PARCOURUE (km)	MONTANT HTVA (€)	T
04.11.2016	21,423	4,28	1

T	% TVA	TVA assignée (€)
1	21	0,90

Montant HTVA (€)	4,28

Communication	FAC N° 2016-SFC-3000001193-00002

Montant total dû pour ce véhicule spécifique pour cette Région

SPECIMEN

Satellic

La présente facture est émise par SATELLIC S.A. agissant comme prestataire de services, au nom et pour le compte de la SOFICO

Questions ou contestations?
Si vous avez des questions ou si vous n'êtes pas d'accord avec ce décompte vous pouvez contacter Satellic SA:
Satellic SA • 00800-72 83 55 42 • +32 2 416 0 416 • Airport Plaza • Stockholm Building • Leonardo Da Vincilaan 19 • B-1831 Diegem • support@satellic.be • www.satellic.be

(2)

Détail de trajet par Région et par véhicule: indique les routes empruntées par un véhicule spécifique en Wallonie

Relevé détaillé

SOFICO

Date d'émission	14.11.2016			N° de référence	2016-SFC-3000001193-00002
Période de facturation	01.11.2016	au	13.11.2016	N° de client	1005561

OBU ID	Plaque d'immatriculation	Classe d'émission	MMAT [kg]	Mode de paiement
000410001005571	BE - R4ST 3	EURO 0	40.000	704310xxxxxxx7954

Date de traitement: 04.11.2016

Date d'usage	Type de route	Route	Heure d'entrée		Distance [km]	Montant HTVA [€]	TVA Ind.
04.11.2016	Autoroutes	A4	17:58		10,024	2,004800	1
04.11.2016	Routes régionales	N4	18:04		1,530	0,306000	1
04.11.2016	Routes régionales	N4	18:56		4,940	0,988000	1
04.11.2016	Routes régionales	N4	19:17		4,929	0,985800	1
04.11.2016				Total	21,423	4,28	1

Date du trajet

Route empruntée

Distance parcourue et montant correspondant

SPECIMEN

Relevé détaillé des trajets : par véhicule (dans les trois Régions, optionnel) et par Région (obligatoire)

- Le *relevé détaillé des trajets par véhicule*, qui n'est disponible qu'en anglais, renseigne tous les voyages effectués par jour par un véhicule dans les trois Régions belges pendant la période de facturation et qui ont été traités dans notre système. La date d'usage est le jour où vous avez roulé, tandis que la date de traitement est le jour où les trajets ont été traités dans notre système. Si vous souhaitez recevoir le relevé détaillé des trajets par véhicule, vous devez sélectionner cette option sur le portail des utilisateurs (dans 'Mon Compte' – 'Gérer Mon Compte' – 'Obtenir un relevé de parcours détaillé / Créer CSV')

  Il peut arriver que les trajets soient envoyés vers notre système avec un certain retard en raison d'une mauvaise connexion entre l'OBU et le réseau GSM. Le cas échéant, vos trajets apparaîtront sur votre prochaine facture. Il s'agit des trajets pour lesquels la date d'usage est antérieure à la date de traitement.

  Le relevé détaillé des trajets par véhicule reprend aussi bien les routes à péage nul que les routes à péage non nul. Les routes à péage nul de Flandre et de Wallonie portent la mention « Route XXX ». À Bruxelles, toutes les routes sont soumises au péage. Étant donné qu'une TVA est appliquée aux frais liés aux trajets sur les routes Sofico, ces trajets sont marqués par un indicateur TVA de « 1 ».

Liste de trajets reprenant la date, l'heure et les itinéraires parcourus par jour par un certain véhicule dans les 3 Régions

Satellic

Detailed Trip Statement Document

Date	31.07.2018			**Reference N°**	2018-5007534796
Invoicing Period	15.05.2018	to	31.07.2018	**Road User N°**	1002570

Date à laquelle les kilomètres ont été enregistrés dans les systèmes de Satellic*

Licence Plate Number	Euro Class	GCWR (kg)	Payment Method
BE - BUQ 3403	EURO IV	44.000	704310xxxxxxx0013

Date of Processing: 31.07.2018

Date à laquelle les kilomètres ont été parcourus

Heure à laquelle le véhicule a commencé à rouler sur cette route

Date of Usage	Region	Road Type	Route	Entry	Distance (km)	Amount Net (€)	VAT Ind.
26.07.2018	Wallonia	Local Road	XXX	08:38:03	0,033	0,000000	0
26.07.2018	[illegible]	[illegible] Road	N4	08:38:40	[illegible]	0,263568	1
26.07.2018	[illegible]	[illegible] Road	N25a	08:40:11	[illegible]	0,163400	1
26.07.2018	[illegible]	[illegible]	A4	08:40:57	[illegible]	1,842240	1
26.07.2018	Flanders	Highway	A4	08:46:32	[illegible]	1,076312	0
26.07.2018	Flanders	Local Road	XXX	08:50:25	[illegible]	0,000000	0
26.07.2018	Brussels Capital	Highway	E411	08:50:57	0,933	0,141816	0
26.07.2018	Flanders	Highway	R0	08:55:59	9,607	1,460264	0
26.07.2018	Flanders	Local Road	XXX	09:07:02	1,843	0,000000	0
26.07.2018	Flanders	Highway	A201	09:08:25	0,635	0,096520	0
26.07.2018	Flanders	Local Road	XXX	09:09:27	1,012	0,000000	0
26.07.2018	Brussels Capital			Total	0,933	0,14	0
	Flanders				20,510	2,63	0
	Wallonia				14,929	2,27	1
	Wallonia				0,033	0,00	0

Ces montants se retrouvent sur les relevés de taxe de la Région flamande et de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que sur la facture Sofico pour la Région wallonne

SPECIMEN

- *Le relevé détaillé des trajets par Région* est disponible dans la ou les langue(s) officielle(s) de cette Région. Vous recevez ce document automatiquement et obligatoirement.
  Vous trouverez des exemples de relevé détaillé des trajets par region dans les sections suivantes de ce document :
  4.1. Relevé par flotte pour la Flandre (et ses annexes)
  4.2 Relevé par flotte pour Bruxelles (et ses annexes)
  4.3 Facture par flotte Sofico (et ses annexes)

Récapitulatif de flotte

Vous pouvez également recevoir le récapitulatif de flotte si vous avez sélectionné l'option correspondante sur le portail des utilisateurs. Ce récapitulatif de flotte est établi dans la langue de votre choix (français, néerlandais, anglais ou allemand). Il donne un aperçu du montant total à payer pour chaque véhicule d'une flotte, y compris pour les véhicules pour lesquels vous payez le péage en prepaid ou en post-paid avec carte de crédit. Il ne s'agit pas d'un document officiel.

Ce document donne un aperçu du montant total facturé (pour les 3 Régions) pour chaque véhicule de la flotte du 15.07.2018 au 31.07.2018

Satellic

Satellic SA
00800-72 83 55 42
support@satellic.be

Leonardo Da Vincilaan 19 A
Boîte Postale 4
B-1831 Diegem
BELGIQUE
+32 2 416 0 416

Satellic NV
Mr. CustomerFinance TestRun
Leonardo da Vincilaan 19

1831 Diegem
Belgium

N° du récapitulatif de flotte: 2018-500483667
Date d'émission: 31.07.2018
N° de client: 1002570

Les routes wallonnes étant gérées par Sofico, une entité publique assujettie à la TVA, les utilisateurs paieront une redevance sujette à la TVA.

Prélèvement kilométrique pour les poids lourds
RECAPITULATIF DE FLOTTE

Les Régions Belges établissent un prélèvement kilométrique pour l'usage d'une route sujette à paiement par un véhicule à moteur ou un ensemble de véhicules articulés prévu ou utilisé, soit partiellement, soit exclusivement, pour le transport par route de marchandises, et dont la masse maximale autorisée est de plus de 3,5 tonnes.

Référence	Plaque d'immatriculation	Mode de paiement / Émetteur de la carte	Montant dû (€, TVAC)
2018-4008999123	IE - BUQ 1106	4454##########45	5,74
2018-4008999124	BE - BUQ 3400	Pré-payé	4,96
2018-4008999125	IE - BUQ 3405	5478##########53	6,64

Pour ces véhicules, le péage est payé en régime post-paid. Cela signifie que le montant sera débité de votre carte conformément au cycle de facturation de l'émetteur de votre carte.

Pour ce véhicule, le péage est payé en régime prepaid. Cela signifie que le montant a déjà été payé.

SPECIMEN

5. Impression des documents de facturation

Vous avez la possibilité d'imprimer vous-même vos factures à tout moment en les téléchargeant depuis le portail des utilisateurs (http://rup.satellic.be).
Notez que tous vos documents de facturation seront imprimés et vous seront envoyés par la poste si vous optez pour ce service payant sur le portail des utilisateurs. Ce service vous permet donc de recevoir au format papier votre (vos) relevés par flotte pour la Flandre, votre (vos) relevés par flotte pour Bruxelles, votre facture par flotte pour la Wallonie et leurs annexes, tout comme le relevé détaillé des trajets par Région, qui fait partie des annexes.
En plus de ces documents, le récapitulatif de flotte (ordre de paiement groupé) et/ou le relevé détaillé des trajets par véhicule seront également imprimés et envoyés par la poste si avez opté pour ce service via le portail des utilisateurs.

L'impression et l'envoi des documents de facturation est un service payant de Satellic auquel les tarifs suivants s'appliquent :

- Jusqu'à 10 pages : 2 € et 0,08 € par page
- Jusqu'à 100 pages : 5 € et 0,08 € par page
- Jusqu'à 200 pages : 10 € et 0,08 € par page
- Jusqu'à 300 pages : 15 € et 0,08 € par page.

Le prix par page est fixé à 0,08 € et un tarif général de 5 € est imputé par 100 pages.